



SITE WEB

www.who.int1211 GENÈVE 27 SUISSE - TÉLÉPHONE: (41) 22.791.21.11 - FAX: (41) 22.791.31.11 - E-MAIL: inf@who.int

**Note à l'intention des médias WHO26
29 juin 2007**

CONVENTION DE L'OMS POUR LA LUTTE ANTITABAC NOUVELLE RÉUNION DES PARTIES

Bangkok/Genève – Plus de 140 pays se réunissent à Bangkok à partir de samedi pour poursuivre le programme mondial de lutte antitabac au cours de la deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Les travaux se dérouleront du 30 juin au 6 juillet 2007 au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok. La réunion devrait aider les pays à renforcer leurs programmes et leur action antitabac au moyen d'interdictions de fumer dans les locaux, d'interdictions totales de la publicité en faveur du tabac et d'une stricte réglementation des produits du tabac.

La Conférence des Parties est l'organe directeur de la Convention - le premier traité international de l'OMS, dont le but est de réduire la mortalité et la morbidité provoquées par l'épidémie mondiale de tabagisme. La Convention contient des mesures qui se sont révélées efficaces pour réduire la consommation de tabac et aborder des questions relatives à l'offre de tabac, comme le commerce illicite et les cultures de substitution.

Parmi les mesures prévues par la Convention qui sont fondées sur des bases factuelles, figurent les taxes sur le tabac et l'augmentation des prix, les mises en garde sous forme d'illustrations bien visibles soulignant la nocivité du tabac notamment sur les paquets de cigarettes, la protection contre l'exposition au tabagisme passif par la mise en place de milieux sans fumée et les interdictions totales de la publicité, de la promotion et du parrainage.

Les points suivants sont notamment inscrits à l'ordre du jour de la Conférence :

- propositions concernant l'élaboration de protocoles de la Convention sur le commerce illicite des produits du tabac et sur la publicité, la promotion et le parrainage transfrontières ;
- élaboration de principes directeurs pour la mise en place de lieux sans tabac et pour la réglementation des produits du tabac ;
- prochaines mesures du groupe d'étude sur les cultures de substitution ; et
- autres questions techniques, financières et de procédure liées à l'application de la Convention, par exemple financement et soutien financier pour la période 2008-2009, notification et échange d'informations et surveillance et rapports de situation sur l'application de la Convention.

Note à l'intention des médias OMS/26

Page 2

Depuis son entrée en vigueur, le 27 février 2005, de nombreux Etats ont adhéré à la Convention qui est devenue un des traités de l'histoire des Nations Unies comptant le plus grand nombre de Parties : elles sont 146 à participer aux travaux de la Conférence de Bangkok avec un droit de vote, ce qui représente plus de 80 % de la population mondiale. Des Etats non Parties – y compris des Etats signataires – ainsi que des organisations non gouvernementales en relations avec l'OMS et des organisations intergouvernementales participeront en qualité d'observateurs. En tout, plus de 500 délégués sont attendus.

Note à l'intention des rédacteurs :

Pour la liste des signataires et des Parties à la Convention, voir <http://www.who.int/tobacco/framework/countrylist/en/index.html>

Pour plus de renseignements sur la Convention, voir <http://www.who.int/tobacco/framework/en/>

Tous les documents concernant la Convention sont accessibles sur <http://www.who.int/gb/fctc/>

Possibilités de procéder à des interviews :

Le Dr Douglas Bettcher, Directeur par intérim, Initiative pour un monde sans tabac, OMS, et le Dr Haik Nikogosian, Chef du Secrétariat de la Convention, pourront donner des interviews par téléphone.

Pour plus de renseignements, s'adresser à M. Joel Schaefer, portable : +41 79 516 4756, courriel : schaeferj@who.int

Tous les communiqués de presse, aide-mémoire et articles de fond, ainsi que d'autres informations sur le sujet, sont accessibles à partir de la page d'accueil de l'OMS: <http://www.who.int/>.